

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE HANAU-LA PETITE PIERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 mai 2021

Nombre de conseillers : 60 Conseillers présents : titulaires : 51 + 7 Pouvoirs
suppléants : 2

Secrétaire de séance : M. D. ETTER

Sous la présidence de : M. P. MICHEL

PRESENTS : M. T. SPACH, Mme L. JOST-LIENHARD, M. P. MICHEL, Mme D. HAMM, M. S. FATH, Mmes A. CHABERT, L. MEHL, MM. M. MEYER, D. ETTER, F. ENSMINGER, Mme C. KISTER, MM. M. GANGLOFF, E. WAGNER, D. FOLLENIUS, R. MULLER - Suppléant -, H. DOEPPEN, Mmes E. BECK, C. MUNSCH, MM. F. SCHEYDER, J.-M. KRENER, Mme E. SCHLEWITZ, MM. S. FERTIG, G. HALTER, C. WINDSTEIN, Y. KLEIN, F. GERBER, A. DANNER, D. BURRUS, Mme A. LEIPP, MM. J.M. HOERTH, H. STEGNER, Mme C. DURRMEYER-ROESS, MM. T. SCHINI, R. MULLER, C. FAUTH, D. HOLZSCHERER, F. DE FIGUEIREDO, S. LEICHTWEIS, P. HERRMANN, J.L. RINIE, B. KRIEGER, M. KRAPFENBAUER, G. KOHL - Suppléant -, J.C. BERRON, R. LETSCHER, R. KOENIG, Y. RUDIO, C. EICHWALD, G. SAND, Mme V. RUCH, M. C. DORSCHNER, Mme D. SCHMITT-MERX, M. J.M. REICHHART.

EXCUSES : MM. F. STAATH - Pouvoir à M. S. FATH -, B. SCHAFF - Pouvoir à M. P. MICHEL -, G. REUTENAUER, J.-M. FISCHBACH - Pouvoir à M. J.-M. KRENER -, Mme S. FISCHBACH - Pouvoir à M. J.-M. KRENER -, MM. R. SCHMITT - Pouvoir à M. A. DANNER -, A. SPAEDIG - Pouvoir à M. F. GERBER -, Mmes F. BOURJAT, C. DOERFLINGER - Pouvoir à M. C. DORSCHNER.

Délibération n°9 : Signature d'une convention de partenariat entre les partenaires co-organisateur du Festival Au Grès du Jazz pour son édition 2021

Rapporteur : Jean-Claude BERRON

VU le caractère historique du partenariat de la Communauté de Communes avec le Festival Au Grès du Jazz de La Petite Pierre,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

* d'**AUTORISER** le Président à signer une convention de partenariat avec le SYCOPARC des Vosges du Nord, la Commune de La Petite Pierre et l'association Au Grès du Jazz pour l'organisation de l'édition 2021 du Festival Au Grès du Jazz et de ses éditions ultérieures ;

* de **VERSER** au SYCOPARC une subvention de fonctionnement de 7 500 € pour l'édition 2021.

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme,
Le Président